



Association le Souffle64
Affaire suivie par : Fabienne
BLAYE / Isabelle BERGES

Tel : 05 59 62 00 14
cd64@lesouffle.org

Délégation Départementale de Pyrénées
Atlantiques
Affaire suivie par : Christophe BERTRAND
Ingénieur d'études sanitaires

Tel : 05 59 14 51 48
christophe.bertrand@ars.sante.fr

Pau Béarn Pyrénées
Affaire suivie par : Emilie BOURREAU
Technicienne Energie Climat

Tel : 05 59 14 64 30
E.BOURREAU@agglo-pau.fr

Ville de Jurançon
Affaire suivie par : Valérie CAZENAVE
Services Techniques

Tel : 06 87 22 17 39
vcasenave@ville-jurancon.fr

Pau, le 30 juillet 2019

Objet : Invitation : conférence débat sur la santé environnementale et les obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP).

Madame, Monsieur,

Le plan régional de santé environnement N°3 adopté en N^{elle} Aquitaine par l'Agence Régionale de Santé pour la période 2017-2021 entend dans ses objectifs stratégiques promouvoir un environnement favorable à la santé et permettre à chacun d'être acteur de sa santé. C'est par la diffusion de l'information, la médiation, la mobilisation des acteurs du territoire que ces objectifs pourront être atteints.

L'exposition à des facteurs environnementaux (produits d'entretien des locaux, qualité de l'air intérieur, impact des pesticides, choix des matériaux, ventilation, fournitures de bureau, alimentation ...) a des impacts sur la santé et est un déterminant majeur à prendre en compte.

De nombreuses actions de réductions de ces expositions peuvent déjà être mises en œuvre par les collectivités compétentes pour la construction ou l'entretien d'établissements recevant du public.

De plus, le décret n°2015-1000 du 17/08/15 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public impose aux propriétaires et exploitants de certains établissements une attention spécifique à la qualité de l'air intérieur.

C'est dans le cadre de la mise en application de ce dispositif réglementaire que Le Souffle 64, engagé depuis cent ans dans l'action contre les maladies respiratoires, en partenariat avec l'ARS N^{elle} Aquitaine, la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et la Ville de Jurançon vous invite à participer, ainsi que les différents responsables concernés de vos collectivités, à **une conférence débat sur la santé environnementale et les obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieur dans les ERP** qui se tiendra :

Le Mercredi 18 septembre 2019

10H00 à 12H00

À L'Atelier du Neez

64 110 Jurançon

Avec M. Olivier RAMALHO

(Chercheur à l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur)

Accueil café à partir de 9H30 - STANDS et EXPOSITIONS

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette démarche et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Voir les modalités d'inscriptions sur le formulaire ci-après.

Formulaire-réponse, invitation à la conférence débat sur

La santé environnementale et les obligations réglementaires en matière de qualité de l'air intérieur dans les ERP

Mercredi 18 septembre 2019

10H-12H

Atelier de Neez – Jurançon.

STRUCTURE

--

Participeront à la conférence :

Noms Prénoms	Fonctions	Mail

Informations

Le Souffle 64 : Tél : 05 59 62 00 14

Inscriptions

➔ **Courrier postal** : Le Souffle 64, 21 rue de Livron 64 000 PAU

➔ **Courriel** : cd64@lesouffle.org

➔ **Formulaire d'inscription en ligne** : <https://www.lesouffle64.fr/environnement-et-air-interieur/>

Merci de renvoyer le formulaire avant le vendredi 13 septembre 2019

